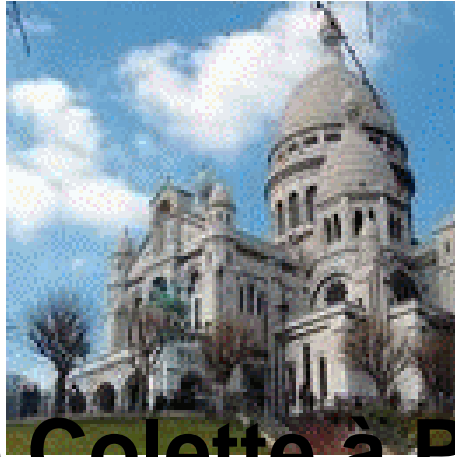


<http://pelerinagesdefrance.fr/Sainte-Colette-a-Poligny>



Sainte Colette à Poligny

- Pèlerinages régionaux - Franche Comté -



Date de mise en ligne : samedi 24 juin 2017

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage à Poligny pour les couples en espérance d'enfants Du vendredi 7 au dimanche 9 juillet 2017

Le 7e pèlerinage annuel à Poligny, dans le Jura, chez les Clarisses, aura lieu du vendredi 7 au dimanche 9 juillet 2017.

Trois journées de prières, de partage, d'intercession et d'espérance au Monastère de Poligny, 13 rue sainte Colette à Poligny, où repose le corps de sainte Colette, amie du Christ et notre intercesseur.

Programme

- **Vendredi 7 juillet**

14h Prière sur le tombeau de sainte Colette au Monastère des Clarisses

14h30 Marche ; Topo ; Partage Messe, temps libre en couple

12h30 Déjeuner, marche, topo, temps libre en couple

19h30 Dîner

20h30 Veillée de prière

- **Samedi 8 juillet**

9h30 Messe à Poligny

10h15 Topo

11h Temps de prière libre en couple

12h30 Déjeuner, marche, topo, temps de partage

17h30 , temps libre en couple

19h30 Dîner

20h30 Veillée de prière chez les Clarisses de Poligny

- **Dimanche 9 juillet**

9h30 Messe à Poligny

10h45 Temps de partage en couple

11h30 Temps libre

12h30 Déjeuner (pique-nique)

14h30 Renouvellement des promesses du mariage

16h Fin du pèlerinage

Sainte Colette à Poligny

Le pèlerinage sera accompagné par le Père Xavier Ley, curé de la paroisse Sainte Colette (lieu du pèlerinage annuel diocésain et lieu d'intercession particulier à l'occasion de chaque premier dimanche du mois, Paris), ainsi que par Soeur Marie-Jérémie de la Maternité catholique Sainte Félicité.

Budget : 180 Euros par couple (2x2 nuits, 2 petits-déjeuners, deux dîners et un déjeuner compris), hors frais de voyage et le pique-nique du dimanche à prévoir.

Le budget ne doit pas être un frein à la participation. Contactez si nécessaire.

Inscriptions

Par courriel :

esperance.enfants@gmail.com

Par tel : 06 11 77 58 92 (de préférence après 19h)

Sainte Colette de Corbie

Réformatrice des Clarisses (1447)

Elle est née à Corbie, en Picardie. Ses parents se désolaient de ne pas avoir d'enfants. Ils prièrent saint Nicolas. Lorsqu'ils reçurent cette petite fille, ils lui donnèrent le nom du saint protecteur : Nicole, devenu aussi, en diminutif familial Colette.

Orpheline à 18 ans, elle obtint du Père Abbé d'un monastère voisin, la possibilité d'entrer chez les béguines d'Amiens malgré son âge. Elle n'y reste qu'un an jugeant leur vie trop douce. Même déception chez les bénédictines, puis chez les clarisses.

Son père spirituel est franciscain et comprend son désir d'austérité. Il la fait entrer dans le Tiers-Ordre de Saint François comme recluse à Corbie. Mais elle se sent appelée à plus de pauvreté encore et, pour cela, elle veut réformer le Second Ordre de saint François, les clarisses. C'est pourquoi elle obtient de rencontrer le pape Benoît XIII qui réside alors en Avignon (note d'un internaute : « C'est à Nice que Colette rencontra le pape Benoît XIII. Le Monastère de Cimiez en garde le souvenir »). Ce pape n'était qu'un anti-pape du Grand Schisme qui déchirait alors l'Occident. Mais son sens spirituel était réel et profond. Il reçoit la profession religieuse de sainte Colette dans la règle de Sainte Claire et la nomme abbesse de tous les monastères qu'elle sera amenée à fonder ou réformer.

Cette décision sera confirmée par Alexandre V, le pape de Rome.

Colette vient alors en Franche-Comté et réforme en premier lieu le monastère de Besançon puis bien d'autres en Savoie, Artois, Allemagne et Belgique.

Elle mourra à Gand et son corps sera, par la suite, transporté à Poligny dans le Jura.

…En 1432 Colette fonde au Puy le monastère de l'Ave Maria. 14 religieuses participent à cette aventure. Elle reste deux ans au Puy… (Saints du diocèse du Puy-en-Velay)

…Voyageuse et mystique, énergique et pauvre, la « petite ancelle de Notre Seigneur », dans un temps troublé (guerre de Cent ans, Grand schisme) rayonne sur les grands, les religieux et les humbles… (Propre du diocèse de Saint-Claude)

À Gand en Flandre, l'an 1449, sainte Colette Boylet, vierge, qui mena pendant trois ans une vie très austère,

recluse dans une maisonnette attenant à l'église de Corbie, puis, admise à la profession de la Règle de sainte Claire, elle réforma un grand nombre de monastères de Clarisses selon la manière de vivre primitive, en y introduisant surtout l'esprit de pauvreté et de pénitence.

Martyrologe romain

Je vous recommande toujours la sainte Règle, que vous preniez bien garde que tout soit bien fait et bien gardé, afin que, de la charge qui vous est commise, vous puissiez rendre bon compte à Dieu. Le labeur est bref mais le repos est long.

Sainte Colette à ses soeurs - 18 juillet 1446